

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE VIE CASTELROUSSIN - VAL DE L'INDRE
- 25 juin 1997 -**

Le Comité Syndical est convoqué en séance ordinaire le 16 juin 1997.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 mars 1997;
2. Rappel des démarches accomplies;
3. Validation du dossier de candidature pour le Contrat de Pays auprès de la Région;
4. Questions diverses.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, le vingt-huit mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, sous la présidence de Monsieur Michel Blondeau.

Etaient présents :

Mme Behra (Ardentes), Mrs Charlemagne et Plantureux (Arthon), Mr Marathon (Buxières d'Aillac), Mrs Descouraux et Petolon (Etrechet), Mrs Breuillaud et Godinet (Jeu-les-Bois), Mr Clairembault (Maron), Mr Augé (Sassièrges-Saint-Germain), Mrs Legrand et Richard (Velles), Mrs Plat et Bouvet (Le Poinçonnet),
Mrs Salmon et Lumet (Argy), Mrs Blanchet et Tonnerre (Buzançais), Mr Lavaud (Chezelles), Mrs Sauvaget et Mesjan (La Chapelle Orthemale), Mrs Janvier et Barriau (Saint-Genou), Mrs de Loppinot et Guérinet (Saint-Lactencin), Mrs Berthon et Arnoux (Sougé),
Mr Caumette (Montierchaume), Mr Petitpez (Déols),
Mrs Guillemain et Cocagne (Niherne), Mrs Dahuron et Mériot (Villers les Ormes), Mrs Jolivet et Moreau (Saint-Maur),
Mr Marcillac (Coings).
Mr Blondeau (Président du *Syndicat Mixte*), Mlle Jestin et Mr Jarraud (*Syndicat Mixte*), Mr Nevière (*Conseil Général de l'Indre*), Mr Flamand (*Conseil Régional du Centre*).

Absents ayant donnés pouvoir :

Mr Bernardet ayant donné pouvoir à Mr Blondeau
Mr Gerbaud ayant donné pouvoir à Mr Plat
pour voter en lieu et place.

Etaient excusés :

Mrs Ribour et Bailly, Mme Gaignault (Diors);
Mr Petithuguenin (Etrechet);
Mrs Lavaud et Ollier (Luant);
Mr Richard (Velles);
Mr Pluviaud (Déols);
Mr Lenglet (Montierchaume);
Mr Merle (Conseil Général de l'Indre);
Mr Gateaud (Châteauroux).

I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 mars 1997

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 mars 1997 ayant été préalablement envoyé aux délégués, le Président leur demande s'ils ont des observations à formuler.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 mars 1997 (délibération n° C.S.-96-11).

II - Rappel des démarches accomplies

Le Président rappelle que le personnel du *Syndicat Mixte* se monte à une personne et demie : Mademoiselle Nathalie Jestin (Agent de développement) et Monsieur Olivier Jarraud (Secrétaire à mi-temps).

Les bureaux du Syndicat Mixte étant en cours de travaux, le personnel est logé gracieusement dans les locaux de la Mairie de Déols.

Aucune acquisition de matériel (informatique, mobilier, voiture de service) n'a été réalisée. Il faut attendre la signature du dossier de candidature pour réaliser ces dépenses et ainsi obtenir les subventions régionales correspondantes.

III - Validation du dossier de candidature au Contrat de Pays

Un document a été envoyé dans chaque commune afin que les élus apportent leurs corrections et observations, avant la procédure de validation.

Ce document réalisé à partir d'informations diverses et parfois anciennes, doit donner une image socio-économique du Pays.

Il doit aussi apporter les premiers objectifs de développement du Pays.

Il sera validé en Commission Permanente du Conseil Régional et permettra alors d'engager les réflexions pour l'élaboration de la Charte de Développement.

Dernières corrections à apporter au document :

(Un dossier comportant les corrections, suite aux observations des communes et à la réunion de Bureau, a été remis aux délégués).

p.8 : Remplacer *la création d'un centre culturel à Buzançais* par *la restauration du Prieuré Sainte Croix à Buzançais* .

p.12 : Préciser que la zone sud du Pays compte des terrains plus argileux que calcaires et donc propices aux activités d'élevage.

p.17 : Dans le deuxième paragraphe, préciser que les communes au sud du canton d'Ardentes sont tournées vers l'élevage.

p.20 : Dans la troisième paragraphe, ne pas citer les communes. Préciser qu'il existe de l'élevage porcin à La Chapelle Orthemale.

p.22 : Vérifier si l'entreprise D.P.S. (peinture d'avion), sur la zone industrielle, aéroportuaire compte plus de 50 salariés. Si c'est le cas, la rajouter dans le tableau.

Tableau sur les informations sur le logement : il manquerait un certain nombre de logements locatifs sociaux, à savoir 9 à Montierchaume. De même, il manquerait 4 P.L.A. à Saint-Genou. Vérifier auprès de la D.D.E..

Carte 15 : Rajouter *distribution de carburant* à Arthon, mais enlever *boucherie*.

Carte 18 : Rajouter une *chambre d'hôte* à Argy et un *hôtel 2 étoiles* à Arthon.

De même 5 *gîtes de pêche* devraient ouvrir prochainement à Velles.

p.31 : Mentionner de manière plus concrète la Vallée de la Bouzanne comme site naturel propice au développement touristique.

Les Z.N.I.E.F.F. (comme la Vallée de la Bouzanne) sont inscrites dans les P.O.S..

Carte 21 : Faire le sigle particulier pour les *regroupements scolaires* comme à Buxières d'Aillac et Jeaules-Bois, à Sassièrges-Saint-Germain, Argy, Sougé et Saint Lactencin.

Supprimer les *pompier*s à Montierchaume.

p.36 : Aéroport de fret sur les communes de Déols - Coings.

P 37 : Corriger *Contrat Région-Ville*.

p.38 : Rajouter *aménagement et valorisation de la Vallée de la Bouzanne*.

Suite à ces corrections, Monsieur Flamand du Conseil Régional affirme que ce dossier de candidature est très clair, bien réalisé et bien structuré et qu'il a fait l'objet d'un travail important.

De plus, les objectifs présentés sont concrets et semblent tout à fait réalisables : ce dossier devrait donc avoir l'avis favorable du Conseil Régional.

Monsieur Blondeau précise que toutes les communes recevront les dernières corrections et qu'elles pourront donc compléter leur dossier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

approuve et adopte à l'unanimité le dossier de candidature du *Syndicat Mixte du Bassin de Vie Castelroussin - Val de l'Indre* au Contrat de Pays avec la Région (délibération n° C.S. 97-12).

IV - Questions diverses

a) Commissions de travail

Chaque commune et président de commission recevront la liste des membres inscrits dans les commissions de travail. Cependant, les choses ne sont pas encore figées; il est donc possible de faire des changements.

Il est rappelé que les délégués titulaires et suppléants peuvent s'inscrire dans les commissions, mais pas d'autres élus communaux.

La commission *Agriculture* s'est réunie le 20 juin 1997 et a mis en place 3 groupes de travail par secteur géographique. Ils seront amenés à se réunir avant la fin du mois de septembre.

Monsieur Blondeau demande aux autres présidents de commission de se réunir avant le 14 juillet 1997, au moins pour une première réunion de prise de contact.

Les dates des réunions ainsi que les comptes rendus seront envoyés, pour information, dans chaque mairie.

b) Dossier de candidature

Le 18 juin, Monsieur Blondeau et Mademoiselle Jestin ont rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture afin de faire le point sur ce dossier.

Le Syndicat Mixte a déjà obtenu une prolongation de délais pour présenter son dossier, car il n'était pas prêt. Cependant, on ne peut plus attendre, la Préfecture devant clore les candidatures et les demandes de réservation de crédit.

Le Président propose donc qu'un dossier soit déposé pour la phase d'*acquisition de compétences* avec les propositions suivantes :

- Financement d'un deuxième mi-temps sur la base de 75 % la première année, afin de suivre trois dossiers :
 1. Animation d'une association de parrainage de jeunes en recherche d'emploi, par des chefs d'entreprise;
 2. Suivi des actions dans le domaine culturel;
 3. Animation des *chantiers verts* dans le cadre du Contrat de Rivière.

- Trois études pourraient aussi faire l'objet d'une demande de financement *Leader II* :
 1. Etude O.R.A.C. (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) ou plus généralement étude sur le commerce, l'artisanat et le secteur industriel;
 2. Etude touristique;
 3. Etude sur les possibilités de collecte et de traitement des déchets de santé.

Monsieur Blondeau précise qu'il ne s'agit que d'un dossier de candidature permettant de positionner le Syndicat Mixte vis-à-vis de cette procédure et que pour le moment rien n'engage le Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité les actions proposées et **décide** de transmettre le dossier de candidature pour approbation à la Préfecture de l'Indre. (délibération n° C.S. 97-13)

c) Echéancier du Contrat de Pays

Monsieur Flamand, après avoir félicité les services du *Syndicat Mixte* sur la qualité du dossier de candidature, estime que le dossier complet (il manque la délibération du Comité Syndical et du Conseil Général, ainsi que la liste du matériel et du mobilier à acquérir) parviendra vers la mi-juillet.

Ensuite, la consultation des services de l'Etat sera lancée afin que le dossier puisse passer en Commission Permanente du mois de septembre.

Puis il faudrait que, fin décembre, soit adoptée la Charte de Développement (réflexions sur le développement du Pays à 5, 10, 15 voire 20 ans).

L'objectif serait que le programme d'actions pour les 4 ans à venir soit rédigé pour juin 1998.

Monsieur Nevière annonce que la demande de subvention de fonctionnement du Syndicat Mixte auprès du Conseil Général passera en Commission Permanente le 27 juin 1997. Le montant de la subvention se monte à 87 500 francs.

d) Passage dans les communes

Monsieur Blondeau annonce qu'il entreprendra un passage dans toutes les communes, au mois de septembre, accompagné de Mademoiselle Jestin et d'un représentant du Conseil Régional (dans la limite de leurs disponibilités).

Cette visite aura pour but de préciser les besoins et les projets des communes et ainsi de voir comment ils pourraient être intégrés dans le Contrat de Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

*Le Président,
Michel Blondeau*